

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours proposé à l'élève lui permettra de progresser dans sa formation pour l'amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat de formation à la conduite et à la sécurité routière, l'élève s'engage à suivre obligatoirement le parcours de formation.

Parcours théorique

La formation théorique du code de la route porte sur les thèmes suivants :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement
- Les premiers secours

Les grands thèmes de la sécurité routière tels que la vitesse, l'alcoolémie, les stupéfiants, la fatigue, le port de la ceinture de sécurité et autres, sont traités dans les thématiques citées ci-dessus.

Deux formules d'apprentissages sont possibles :

Formule présentiel :

- Les séances de code de la route en présentiel se déroulent dans une salle dédiée, disposant de tables et de chaises ainsi que du matériel nécessaire à leurs réalisations (support média (Banque de questions – Easytest B Codes Rousseau), ordinateur, vidéoprojecteur, boîtiers de

réponse, etc). Cette salle se situe dans les locaux de l'auto-école sociale ALEAS (3 place Gustave Philippon – 87000 Limoges).

- Les cours se déroulent de manière collective. Chaque groupe peut contenir jusqu'à 8 élèves maximum.
- Chaque élève est intégré dans la mesure du possible, sur deux séances par semaine (1 ou 3 selon les disponibilités et/ou les besoins en termes d'apprentissages).
- Les élèves peuvent également suivre les séances par visioconférence.

Horaires des séances de code de la route :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h00 à 12h00	-	De 10h00 à 12h00	-	De 10h00 à 12h00	-
13h30 à 15h30	De 13h30 à 15h30	De 13h30 à 15h30	-	-	De 13h30 à 15h30
15h30 à 17h30	-	-	-	De 15h30 à 17h30	-

- Déroulement d'une séance type :
 - Durée : 2 heures
 - Intervenant (formateur) à chaque séance : 1 enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
 - Diffusion de séries de code de la route puis correction orale. La participation active de chaque élève est sollicitée en début de cours. La suite de la séance peut être la diffusion d'autres séries (classiques ou thématiques) ou sinon cela peut être un thème travaillé via l'aide de schémas dessinés au tableau et également par des questionnements et des échanges. L'idée reste toujours la même : rendre les élèves les plus participatifs afin de favoriser leurs apprentissages (compréhension, mémorisation, analyse, etc)
- Chaque élève dispose d'un accès internet (PassRousseau B – Codes Rousseau) sur lequel ils peuvent s'entraîner en autonomie.

Formule distanciel :

- Les élèves disposent d'un accès internet (PassRousseau B – Codes Rousseau) sur lequel ils peuvent s'entraîner. Ils bénéficient de séries classiques et thématiques. Des cours en ligne sont également à disposition tout comme des examens blancs.

- Le responsable pédagogique fait le point régulièrement avec les élèves via des appels ou des échanges par SMS ou mails.

Pour les deux formules :

- Les inscriptions en formation se font au fur et à mesure. Les élèves signent un contrat de formation d'une durée de 6 mois (avec possibilité de renouvellement par tranche de un mois).
- Les résultats des élèves aux séries sont analysés régulièrement par le responsable pédagogique. Afin d'échanger avec l'élève sur sa formation, ce dernier peut alors mettre en place un entretien en présentiel ou par téléphone si nécessaire. Des ajustements peuvent être mis en place. Lorsque le niveau requis est atteint, une inscription à l'Épreuve Théorique Générale (ETG) est réalisée.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, chaque élève est amené à circuler :

- En agglomération (ville)
 - Hors agglomération (notamment en rase campagne)
 - Sur voies rapides (autoroute et/ou route à accès réglementée)
 - De nuit (si les conditions le permettent)
 - Sous différentes conditions climatiques (pluie, soleil, brouillard, en fonction des conditions météorologiques)
-
- Avant de signer un contrat de formation pour la partie pratique de conduite, chaque élève a réalisé au préalable, une évaluation pratique de conduite (en voiture) afin d'estimer le volume de formation nécessaire.
 - Chaque élève dispose d'un formateur référent.
 - Afin de garantir le plus possible une fréquence régulière des séances de conduite pour chaque élève, les formateurs disposent d'un volume restreint d'élèves en référence.
 - Nous faisons en sorte que tous élèves puissent bénéficier de deux séances pratiques par semaine, du début de leur contrat de formation jusqu'à leur présentation à l'examen

pratique. Cela a donc pour conséquence que nous disposons d'une liste d'attente. Dès qu'un élève sort de formation, un nouveau peut être intégré.

- Les séances durent 1h, 1h30 ou 2h.
- Toutes les séances de conduite commencent à l'auto-école sociale ALEAS et se terminent au même endroit.
- En cas de difficultés dans la formation, nous pouvons mettre en place des entretiens de suivi. L'élève est donc reçu avec ou sans son formateur référent par le responsable pédagogique (difficultés d'apprentissages, comportement, etc) ou par la responsable chargée des relations (planning des séances, difficultés financières, etc).
- Les formations peuvent être réalisées sur boîte mécanique ou automatique.

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE AM

Option quadricycle léger à moteur (voiturette)

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours proposé à l'élève lui permettra de progresser dans sa formation pour l'amener à conduire en toute autonomie, en sécurité pour soi et pour les autres, tout en respectant les règles du code de la route.

En signant un contrat de formation à la conduite et à la sécurité routière, l'élève s'engage à suivre obligatoirement le parcours de formation.

En se basant sur le programme de formation dédié, l'élève sera amené à acquérir des connaissances théoriques (notions de code de la route). Les grands thèmes de la sécurité routière tels que la vitesse, l'alcoolémie, les stupéfiants, la fatigue, le port de la ceinture de sécurité et autres, sont abordés et ensuite développés en fonction de l'élève ou du groupe.

La partie pratique débutera notamment par une phase d'apprentissage portant sur le maniement du véhicule. Elle se déroulera ensuite sur l'apprentissage de conduite en circulation. En fonction des conditions météorologiques, l'élève pourra bénéficier d'expériences de conduite supplémentaires (nuit, soleil, pluie, brouillard et autres).